



Obligation de sortie

Par Valentin

Bonjour,

Mon parent, peut-il m'obliger de quitter le domicile jusqu'au bamo 00h, (ayant cours le lendemain 8h) pour la raison je cite :

"On va donc valider le fait que @?Valentin? sort les lundis soirs qd je sors.
Histoire de laisser 1 bulle d'air a @?belleMere? ces soirées la." (Message copié-collé).

Étant mineur je me demande si il a belle et bien le droit de cette obligation, et je ne trouve pas de loi indiquant l'impossible de cette action.

Merci de vos renseignements.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre texte est incompréhensible.
Vous êtes en quelle classe ?

Et pourquoi ne pouvez vous pas rester tranquillement le lundi soir dans votre chambre (à étudier ? à dormir ?) pour éviter des tensions familiales ?

Vos parents n'ont pas obligation de vous héberger. Ils peuvent aussi vous inscrire en internat.

A lire :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3132]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3132[ur]

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend du contexte. Mais sauf si votre sécurité est menacée, tant que vous êtes mineur vos parents peuvent décider de confier votre garde à la personne de leur choix, sur le lieu de votre choix. Vos parents peuvent aussi vous donner des tâches à effectuer ou vous imposer des activités.

Selon votre âge et votre degré de maturité, ils sont censés vous consulter, mais la décision leur revient.

Ceci découle de leur autorité parentale sur vous.

Il faudrait donc être plus précis sur le contexte.